



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

Programme - CQP animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés

- Niveau de qualification : 3 - Savoirs couvrant des faits, principes, concepts généraux
- Eligibilité CPF : Code 329888 | Début de validité 07/07/2020

Type de formation

Certifiante

Sortie

CAP, BEP

Objectifs et contexte de la certification :

Suite à l'état des lieux de ses structures affiliées et des constats émis par les structures touristiques commerciales, la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW) a proposé à la CPNEF Sport et à OC Sport un dossier de demande de création de CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés afin de répondre aux besoins d'emplois des sites de ski nautique et notamment à la demande autour des activités de loisirs qui sont en plein essor.

Le CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés répond à un besoin d'intervention à temps partiel au sein d'associations sportives affiliées à la FFSNW ou des structures intégrant les activités de loisir sportif.

En effet, 30% des 140 structures affiliées emploient un encadrant diplômé d'état sous tout type de contrats de travail sachant que la plupart des structures ski nautiques sont ouvertes d'avril à fin octobre et que l'activité principale se concentre prioritairement de mai à septembre.

Face aux difficultés de recrutement les acteurs du secteur militent en faveur de la formation de nouveaux candidats. Le CQP est la réponse à une « situation professionnelle spécifique », nécessitant ce type de qualification pour répondre à des exigences particulières.

Le cœur de métier de l'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés porte sur la préparation et l'entretien du matériel/ équipement de ski nautique, et sur l'encadrement d'un public de pratiquants loisirs exclusivement. La situation



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence
Alpes Côte d'Azur

professionnelle du détenteur du CQPASNWET renvoie au poste de travail type de l'animateur de loisir sportif.

Activités visées :

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique.
- Faire découvrir les différentes spécialités, les instruments et les équipements en fonction du public.
- Transmettre l'essentiel de la technique nécessaire en adéquation avec un niveau de public visé.
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

Objectifs, programme, validation de la formation

1. Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité :

- 1.1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention dans le cadre d'une séance de ski nautique, de wakeboard et d'engins tractés, échanger avec le public pour cerner leurs attentes et apprécier leur expérience
- 1.2. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de ski nautique, de wakeboard, d'engins tractés ou de slalom en veillant à la sécurité des pratiquants

2. Encadrement de séances en s'appuyant sur les références fédérales en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale :

- 2.1. Organiser des situations d'initiation au ski nautique et au wakeboard dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- 2.2. Mettre en œuvre les situations d'initiation en ski nautique et en wakeboard
- 2.3. Adapter son intervention au regard de la séance
- 2.4. Développer l'éthique et les valeurs de l'activité en particulier au regard de la protection de l'environnement
- 2.5. Respecter la réglementation en vigueur en matière de navigation



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

- 2.6. Veiller à la sécurité des pratiquants lors d'une séance : - d'initiation en ski nautique (babyski, biski, monoski) - d'initiation en wakeboard, wakeskate et wakesurf - d'engins tractés - de la discipline slalom

3. Dynamisation dans et autour de l'activité :

- 3.1. Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage de niveaux de pratique prédéfinis
- 3.2. Aider le pratiquant à se situer dans son évolution de pratique pour l'inciter à poursuivre son activité
- 3.3. Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants et ses accompagnants

4. Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure :

- 4.1. S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- 4.2. Auto évaluer ses interventions
- 4.3. Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- 4.4. Appréhender l'organisation du sport et la réglementation de l'encadrement sportif en France
- 4.5. Prendre en charge l'entretien du matériel

5. Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident :

- 5.1. Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- 5.2. Protéger le(s) blessé(s) et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Modalités d'évaluation :

Les compétences seront évaluées selon les modalités suivantes :

- 1. par l'observation au poste de travail
- 2. par une mise en situation pédagogique de vingt minutes maximum en ski nautique ou wakeboard sur un public réel
- 3. par une mise en situation de pilotage bateau de dix minutes maximum portant sur une séance de slalom sur un public réel confirmé.
- 4. lors d'un entretien de 15 minutes maximum portant sur l'étude de cas concret(s)
- 5. lors d'un QCM portant sur l'entretien du matériel, l'organisation du sport et la réglementation de l'encadrement sportif en France
- 6. lors d'un QCM portant sur la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident lors des séances de ski nautique, wakeboard et engins tractés



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur

Secteurs d'activités :

L'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés exerce son activité au sein de structures possédant un bateau adapté à la pratique du ski nautique, du wakeboard et des engins tractés.

Elles peuvent être :

- Des structures du secteur associatif
- Des structures du secteur marchand
- Des collectivités territoriales

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés dans le cadre d'événements.

Type d'emplois accessibles :

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'encadrement d'un titulaire CQP à temps partiel L'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés sur la saison sportive et saison estivale.

Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Animateur/Initiateur ».

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :



KWS Formation

SIRET : 843 306 788 00012

Siège : 22, Chemin du Puy 06600 Antibes

Immatriculée au R.C.S. d'Antibes

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060844706 du préfet de région Provence
Alpes Côte d'Azur

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

VOIES D'ACCÈS :

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Le candidat au CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- 1. Avoir 18 ans lors de la certification.
- 2. Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS,...).
- 3. Produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport.
- 4. Être titulaire d'un permis bateau.
- 5. Avoir réussi les tests techniques en ski nautique et wakeboard bateau définis dans le règlement du CQP.

Temps de formation :

- **Nombre d'heures en formation : 140 heures**
- **Nombre d'heures en entreprise d'accueil : 105 heures minimum**